

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2023 - 006

**Objet : Marché public d'achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et des petits équipements**

**Lot n°01 : Achat d'équipements de sécurité et de vêtements pour les services du Centre Technique Municipal**

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

**Vu** l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants relatifs à la passation des marchés en procédure adaptée,

**Considérant** que le marché public d'achat de vêtement de travail, d'équipements de protection individuelle et des petits équipements se termine au 31 décembre 2022,

**Considérant** la nécessité de relancer un marché public d'achat de vêtement de travail, d'équipements de protection individuelle et des petits équipements alloti en trois lots :

Lot n°1 : Achat d'équipements de sécurité et de vêtements pour les services du Centre Technique Municipal

Lot n°2 : Achat de vêtements et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la crèche, la restauration, ATSEM, l'entretien et du relai petite-enfance

Lot n°3 : Achat de vêtements et petits équipements pour le service Police Municipale

**Considérant** que la durée du marché est d'un an, reconductible trois fois un an, et que le montant annuel maximum du lot n°01 est de 15 000,00 € HT, du lot n°02 est de 10 000,00 € HT et du lot n°03 est de 10 000,00 € HT,

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié au Dauphiné le 20 octobre 2022 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) le 17 octobre 2022,

**Considérant** la date limite de remise des offres fixée au 16 novembre 2022 à 13h00,

**Considérant** que quatre candidats ont répondu dans les délais, soit trois candidats pour le lot n°01 et un candidat pour le lot n°03,

**Considérant** que le lot n°03 a été attribué par décision n°2023-001 en date du 12 janvier 2023,

**Considérant** que le lot n°02 n'a reçu aucun pli dans les délais et a été déclaré infructueux par délibération du Conseil municipal n°2023.007 en date du 16 janvier 2023,

**Considérant** le tableau d'analyse des offres du lot n°01 présentant l'offre de l'entreprise SAS J VAUDAUX comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation des entreprises, pour un montant estimatif annuel de 8 975,21 € HT, soit 10 771,25 € TTC.

## D É C I D E

**ARTICLE 1** : D'attribuer le lot n°01 à l'entreprise J VAUDAUX, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif annuel de 8 975,21 € HT, soit 10 771,25 € TTC.

**ARTICLE 2** : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 02/02/2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

